



Peyrolles-info

186

Conseil municipal du 8 février 2022

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray,
Pierre Hénon, Thierry Ponsin, Éric Reignier ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30.

1. PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et d'urgence, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, à savoir :

Chapitres des dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement votées pour l'exercice 2021	25 % des dépenses votées en investissement au BP 2022
Chapitre 20 (Immobilisations Incorporelles)	26 258	6 564
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	253 729	63 432
Chapitre 23 (Immobilisations en cours)	8 310	2 077
TOTAUX	288 297	72 073

Accord unanime du conseil

2. CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT DE L'ARSENIC

Quatre bureaux d'études CEREG, INFRAMED, GAXIEU, OTEIS ont été consultés par voie électronique.

Seulement trois bureaux ont répondu tel que dans le tableau ci-dessous :

SDA ET ZONAGE ASSAINISSEMENT	% des critères d'attribution	INFRAMED	CEREG	GAXIEU
Critère N°1 : Prix	0,45	10,00 13 328 €	8,89 15 000 €	9,19 14 500 €
Critère N°2 : délais Semaines	0,15	7,78 9	7,00 10	10,00 7
Critère n°3 : qualité de la note méthodologique	0,40	6	7,00	8,00

NOTE FINALE		8,07	7,85	8,84
CLASSEMENT		2	3	1

L'offre du Cabinet GAXIEU propose de réaliser une étude préliminaire qui consistera à la réalisation d'un état des lieux (données / fonctionnement actuel / contraintes) afin de sortir une analyse multicritère des différents procédés existants apportant à la commune des éléments concrets pour choisir le procédé à mettre en place.

Le délai proposé par cette offre apparaît comme le plus intéressant au vu des offres reçues.

L'option proposée par ce bureau d'étude sur la préparation de l'autorisation au titre du code de la santé intéresse la commune pour un montant de 2 500 € .

Au final, cette proposition est conforme au CCTP, cette offre apparaît la plus complète et la plus appropriée par rapport à la demande de maîtrise d'œuvre qu'a fait la commune de Peyrolles.

Accord du conseil par 5 voix pour et 2 abstentions pour retenir l'offre du cabinet Gaxieu, y compris le montant optionnel de 2 500 € HT, soit un montant total de 17 000 € HT.

Questions diverses :

- ***Territoire zéro chômeur de longue durée :***
Les communes de la Vallée Borgne sont en train d'adhérer à un projet de programme territoire zéro chômeur de longue durée (<https://www.tzclde.fr/>) et nous proposent de nous y associer. Ce point sera discuté au prochain conseil afin de recueillir de plus amples informations.
- ***Élagage sur une parcelle communale***
Une propriétaire a demandé que la commune élague des arbres qui sont sur une parcelle communale et gênent la vue. Accord du conseil.

La séance est levée à 19h

Conseil municipal du 25 février 2022

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon,
Éric Reignier ;

Excusés : Nicolas Geoffray, Thierry Ponsin ;

Pouvoir de Nicolas Geoffray à François Abbou ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

DÉCLICS & STIMULIS

Avant l'ouverture de la séance le conseil reçoit la présidente et la trésorière de l'association Déclics & stimulis (<https://declicstimuli.fr/>) qui viennent présenter les activités de leur association dans la vallée Borgne, d'une part dans le domaine de la lecture, d'autre part dans le domaine des arts vivants avec en particulier l'organisation du festival Festi'Borgne.

Ce festival, qui a du être annulé l'an dernier en raison de la pandémie, aura lieu cette année du 1^{er} au 5 août avec une reprise du programme prévu l'an dernier sauf à Peyrolles où le concert au Temple (mardi 2 août à 17h) sera assuré par le duo Baptiste et Esteban (guitare et chant).

La séance est ouverte à 17h45.

Les compte-rendus des séances du 21 janvier et du 8 février sont approuvés à l'unanimité.

1. TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Renseignements pris, il se confirme que toutes les communes de la vallée ont adhéré à ce programme (<https://www.tzclld.fr/>) et que l'adhésion de Peyrolles est indispensable pour assurer la continuité territoriale requise. Il est donc décidé d'y adhérer en précisant que la commune ne pourra abonder financièrement le fonctionnement de ce programme.

Accord unanime du conseil

2. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TÉLÉCOMMUNICATIONS 2022

Compte tenu des 7,5 km d'artères aériennes sur la voirie municipale, le montant pouvant être mis en recouvrement est de 426 € (7,5 x 56,85 arrondi à l'euro le plus proche).

Accord unanime du conseil

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

M. Pierre Deleuze, président de l'association de chasse, quitte la séance.

Les subventions sont ajustées en privilégiant les associations locales.

En raison du contexte sanitaire il n'y a plus d'activités extra scolaires au collège de Saint-Jean-du-Gard qui justifierait une subvention.

L'association de chasse a du engager des travaux importants pour réaliser un site d'enfouissement des déchets de la chasse aux normes. Après discussion, le conseil décide d'ajouter à la subvention habituelle une subvention exceptionnelle de la moitié des frais engagés (hors main d'œuvre assurée à titre gratuit) soit 700 €.

Nom des bénéficiaires	Subventions 2021	Subventions 2022
Abraham Mazel – Saint-Jean-du-Gard	50 €	50 €
L'Oustal – Saint-Jean-du-Gard	100 €	100 €
Association chasse Peyrollenque – Peyrolles	200 €	900 €
La Truite Salamandre – Saint-André-de-Valborgne	100 €	100 €
Vita Vallée – L'Estréchure (si toujours en activité)	50 €	50 €
SMAC – Saint Martin de Corconac, L'Estréchure	50 €	50 €
Restaurants du Cœur – Saint-Jean-du-Gard	100 €	100 €
Collège Marceau Lapierre - Saint-Jean-du-Gard	50 €	0 €
Association Sportive du collège Marceau Lapierre	50 €	0 €
Association Déclics&Stimuli - Les Plantiers (Festi'Borgne)	300 €	300 €
6574 – Personnes de droit privé (Associations) - Total	1 050 €	1 650 €

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- **Poste de travail secrétaire :**

Pour assurer un meilleur confort de travail pour la secrétaire il est décidé d'acquérir une chaise adaptée pour un montant de 537 € et de poursuivre l'étude d'amélioration de l'ergonomie du bureau.

- **Couverture ciblée**

L'arrêté incluant Peyrolles dans la liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles, pour l'année 2022, au titre du dispositif de couverture ciblée est enfin paru le 1^{er} février. L'opérateur qui sera désigné aura 24 mois à compter de cette date pour couvrir notre commune.

La séance est levée à 18h45